

Communiqué de presse de l'Association Suisse-Arménie

Berne, le 13 janvier 2005

Le Conseil d'État vaudois rejette la chance de réconcilier Turcs et Arméniens

Dans son communiqué de presse d'aujourd'hui 13 janvier 2005, en réponse au postulat Sandri accepté à la grande majorité par le Grand Conseil vaudois, le Conseil d'État refuse de parler de génocide des Arméniens de 1915 en laissant aux historiens le soin de savoir s'il convient de qualifier ou non ce crime de génocide. L'Association Suisse-Arménie prend connaissance avec le plus grand regret de la prise de position de l'exécutif vaudois.

Le génocide des Arméniens est parmi les rares crimes contre l'humanité qui continuent à être niés, ici par l'État même qui est l'héritier politique des auteurs de ce génocide. Il est choquant que le Conseil d'État vaudois admette, dans son communiqué, que "l'ensemble des analyses historiques constatent que, en 1915, le Gouvernement ottoman a ordonné la perpétration de massacres à l'encontre de la population arménienne" et qu'il avance, dans ce même communiqué, qu'il n'est pas possible d'affirmer que "ces massacres furent commis intentionnellement" par le gouvernement turc de l'époque.

La contradiction est très grave et symptomatique ! Elle reprend très exactement la mécanique négationniste turque qui dit vouloir laisser aux historiens ce travail. Pourtant, faut-il le rappeler, le mot génocide est une qualification politique d'une réalité criminelle. La définition du crime de génocide est issue d'une volonté politique qui a donné les critères pour qualifier des événements historiques, notamment dans la Convention de l'ONU du 9 décembre 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide. Les historiens du monde entier ont depuis 90 ans accumulé et minutieusement étudié les très nombreuses preuves du crime perpétré contre les Arméniens en 1915. Ils s'accordent tous à dire que ce crime répond aux critères de génocide selon la convention de l'ONU. Seuls quelques historiens négationnistes proches des autorités turques osent encore dire le contraire, comme il existe encore des 'historiens' pour réfuter la réalité des chambres à gaz. Les définitions étant posées, et le crime répondant à cette réalité, c'est bien aux politiques de reprendre le flambeau et d'affirmer l'indéniable réalité du génocide des Arméniens, au nom des libertés que les politiques veulent défendre.

L'ASA trouve stupéfiant qu'en 2005, lors du 90^e anniversaire de ce génocide, l'opinion publique lausannoise et suisse, sensible aux valeurs suprêmes des Droits de l'Homme, doit subir le tabou qui pèse sur ce crime, dans la navrante ligne tracée par le Conseil fédéral le 16 décembre 2003. L'ASA se demande d'où vient ce brouillage de l'information et ce manque de courage. Le Conseil d'État vaudois prétend vouloir le rapprochement entre les peuples turc et arménien, mais il ne peut y avoir de rapprochement basé sur le mensonge.

Le Conseil fédéral a déjà été désavoué par un vote à la majorité absolue du Conseil national qui acceptait le 16 décembre 2003 un postulat — déposé par le Conseiller national genevois Jean-Claude Vaudroz et repris par le Conseiller national Dominique De Buman — reconnaissant le génocide des Arméniens.

Andreas Dreisiebner

Sarkis Shahinian

Co-présidents de l'Association Suisse-Arménie

Contact:

Sarkis Shahinian | shahinian@armenian.ch | 026 496 16 67

Pour plus d'informations, veuillez consulter www.armenian.ch